



Marche unitaire le 23 septembre 2023

Pour la fin du racisme systémique, des violences policières, pour la justice sociale et les libertés publiques

L'ONU a critiqué à plusieurs reprises les politiques sécuritaires et les problèmes institutionnels de racisme en France, en particulier dans les forces de l'ordre. Le meurtre de Nahel par un policier le 27 juin 2023, a mis de nouveau la lumière sur ce qui doit cesser : le racisme systémique, les violences policières et les inégalités sociales.

La situation est grave au regard des enjeux démocratiques.

Dans la foulée de la tentative de remise en cause des subventions allouées à la Ligue des droits de l'Homme, le gouvernement a franchi une nouvelle ligne rouge avec l'arrestation d'une quinzaine de militants écologistes et avec la tentative de dissolution des Soulèvements de la Terre, rejetée par le conseil d'État.

L'association Anticor, dédiée à la lutte contre la corruption, a été informée de l'annulation de son agrément par le Tribunal administratif de Paris. L'association Attac (prônant la non violence), a reçu une convocation de l'Assemblée nationale dans le cadre d'une commission d'enquête sur « les groupuscules auteurs de violences ».

Rappelons aussi que le droit à manifester fait partie des libertés publiques. Et pourtant les blessés graves, mains arrachées, éborgné.e.s, plaies ouvertes, ont été le lot des manifestations depuis plus de 5 ans.

Alors que la liberté syndicale est un droit fondamental, la répression à l'encontre des militant·es ne fait que s'accroître. C'est le cas pour le Secrétaire général CGT de la Fédération Mines-Energie (membre du Bureau confédéral), convoqué en gendarmerie dans le cadre de la mobilisation contre la réforme des retraites. L'Assemblée nationale a convoqué la Secrétaire générale de la CGT à propos des « groupuscules auteurs de violences lors des manifestations ». A Niort s'est ouvert le procès contre six manifestant·es anti-bassines dont le délégué départemental CGT des Deux-Sèvres.

Plus de 400 militantes et militants CGT sont, aujourd'hui, poursuivi·es devant les tribunaux pour avoir mené des actions de lutte contre la réforme des retraites.

Par ailleurs, un secrétaire de section de la CGT Finances Publiques a été convoqué au Tribunal suite à sa mise en examen, avec mention de son statut de syndicaliste, pour diffamation publique.

Dans nos propres services, des militants sont inquiétés dans le cadre d'actions de contestation de réformes, de dégradation des conditions de travail, voire mis en cause par sur-interprétation injustifiée du droit de réserve. Dans un contexte de baisse des droits syndicaux, leurs prises d'absences sont contestées, mises en parallèle avec les tensions d'effectif.

Plus globalement, le combat contre la restriction des moyens alloués en termes de droits syndicaux est permanent, même au sein de notre administration.

Pressions, intimidations et répression participent à la stratégie du gouvernement visant à faire taire celles et ceux qui se lèvent contre les inégalités sociales qu'il creuse inlassablement. Nous ne laisserons pas faire !

**Alors, pour la fin du racisme systémique, des violences policières,
pour la justice sociale et les libertés publiques,
participons massivement aux marches unitaires du 23 septembre
et aux actions organisées sur tout le territoire**

